

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2024

RENDRE ACCESSIBLE À TOUS LES ÉTUDIANTS LE REPAS À 1 EURO - (N° 519)

Retiré

AMENDEMENT

N° AC17

présenté par

M. Arnaud Bonnet, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport détaillé visant à évaluer la qualité nutritionnelle des repas distribués par les centres régionaux des œuvres universitaires dont le montant est plafonné à 1 euro en application de l'article L. 822-1-1 A du Code de l'éducation.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Si l'accès à une offre de restauration à 1 euro à l'ensemble des étudiantes et étudiants est une mesure de lutte contre la précarité alimentaire, il est nécessaire que ces offres de restauration puissent être qualitatives. L'objet de cet amendement n'est pas de faire porter le blâme aux personnels du réseau des œuvres qui font leur maximum afin d'offrir une alimentation de qualité. La difficulté réside essentiellement sur les moyens budgétaires alloués. Nous ne pouvons concevoir une véritable politique sociale et alimentaire qui n'allie pas une offre de repas à 1 euro avec une qualité nutritionnelle décente. L'actualité passée est régulièrement revenue sur certaines offres de repas à 1 euro qui frisait l'indécence. Ainsi, cet amendement a vocation à demander au Gouvernement un rapport sur l'effectivité de cette mesure sur le plan de la qualité nutritionnelle des repas à 1 euro distribués.